



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Langoëlan (56)

Une commune rurale où l'accessibilité est une priorité malgré des moyens financiers limités

Depuis 2014, la municipalité met en oeuvre des solutions pragmatiques et peu coûteuses pour rendre les lieux publics accessibles et construire des logements communaux adaptables à tous les handicaps. Le maire, Yann Jondot, milite pour que toutes les communes assurent une accessibilité minimale.

Langoëlan est une commune rurale au nord-Ouest du Morbihan, proche de Guéméné-sur-Scorff. Sa population, 410 habitants, repart à la hausse depuis quelques années et tend à rajeunir. Le revenu par ménage y est le plus faible du département, ce qui limite les ressources de la commune. Les retraités sont les plus impactés même s'ils bénéficient à proximité de nombreux services : soins à domicile, hôpital, transport et aide à la vie quotidienne. Leurs logements sont souvent anciens et peu adaptés aux problèmes de mobilité des personnes âgées, surtout si un accident de la vie les a handicapés. « Souvent, ils n'ont pas d'autre solution que de quitter la commune, quand bien même entrer en foyer logement ou en maison de retraite leur est un crève-cœur » indique le maire, Yann Jondot.

➤ Des solutions de bon sens

Un maire très sensible à la question de l'accessibilité car un accident de circulation l'a rendu paraplégique à 22 ans : « On m'avait alors proposé de déménager en milieu urbain. Grâce à des amis artisans j'ai pu rester chez moi à Langoëlan et y faire ma vie ». Élu en 2014, il milite activement pour que soit appliquée la loi de 2005 sur l'accessibilité qui concerne potentiellement 12 millions de Français. Sa mise en oeuvre est très lente du fait des coûts à supporter par les communes. Pour-



Les deux logements adaptables à tous les handicaps en centre bourg

tant, grâce à son expertise personnelle et à sa force de conviction, Yann Jondot et son équipe municipale démontrent qu'il est possible d'agir malgré les faibles moyens financiers de la commune. « Notre responsabilité d'élu, c'est de trouver des solutions concrètes en faisant appel à notre bon sens. Soyons aussi convaincus qu'elles sont utiles à tous ». Ainsi, à moindres frais, le bourg est peu à peu devenu accessible, en partant de l'existant et tout en respectant les normes attendues par les personnes handicapées.

➤ Les réalisations

- Mairie : signalétique simplifiée au sol et amplificateur de voix au niveau de l'accueil. Les toilettes partagées avec la salle des fêtes ont été simplement adaptées pour permettre leur utilisation avec un fauteuil. « Nous avons dépensé 5 000€, soit 5 fois moins d'argent

Un maire engagé



Depuis qu'il est maire, Yann Jondot milite pour une accessibilité minimale dans toutes les communes. Confronté lui-même aux faibles moyens financiers de sa commune, il est favorable à des actions de bon sens et à des équipements peu coûteux.

L'escalade du Kilimandjaro, fin 2017, lui a ouvert des portes au plus haut sommet de l'État et a débouché sur une expérimentation à l'échelle du Morbihan. Le documentaire intitulé « Un sommet pour une rampe » tiré de cette aventure est un outil de sensibilisation, notamment auprès des scolaires et des élus. ■

que si nous avons refait à neuf comme préconisé par les experts et pour un même résultat ! ». L'épicerie mitoyenne est équipée d'une rampe d'accès et d'une sonnette extérieure en cas de besoin d'aide.

- Pour l'église, il a fallu négocier avec les Bâtiments de France pour l'aménagement d'une rampe permettant l'accès par une porte latérale et pour l'utilisation de dalles de béton et non de granit comme préconisé mais trop cher pour le budget communal. Elles ont été posées sur un lit de sable ce qui rend l'installation réversible et donc tolérée par les services du patrimoine.

- Pour les autres accès de l'édifice et pour les chapelles la commune s'est équipée de rampes amovibles très légères qui coûtent entre 600 et 1200€ l'unité selon leur longueur. La commune est en attente de leur homologation par l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée). Le restaurant du bourg s'est doté de sa propre rampe.

➤ Logements adaptables

Afin de conserver plus longtemps des personnes ne pouvant plus vivre à leur domicile, la commune a construit deux logements communaux BBC adaptables à tous les handicaps de type T3 (65 et 63 m² habitables de plain-pied) construits par SOLIHA 56 et avec les conseils d'une ergothérapeute. Les équipements sont faciles à utiliser (volets roulants, portail d'entrée

“ Notre responsabilité d'élu, c'est de trouver des solutions concrètes et utiles à tous, en faisant appel à notre bon sens à défaut d'avoir des moyens financiers suffisants. ”



Yann Jondot,
Maire

automatique...), les pièces permettent le déplacement en fauteuil et la sécurité des occupants (carrelage anti-dérapant, prises de courant...). Le projet a obtenu 50% de subventions et la commune a dû emprunter 124 000 € (moitié en prêt PLUS, moitié en prêt PLAI sur 25 ans). « Les loyers sont de 340 et 380 € et à la fin du prêt (printemps 2021), ils rapporteront de 200 €/mois au budget communal. Nos anciens sont une vraie richesse pour la commune, on se doit de tout faire pour adapter nos services à leurs besoins » se réjouit le maire.

➤ Une démarche militante

Fort de ses expériences communales et personnelles, Yann Jondot milite pour que l'ensemble des collectivités adopte des mesures minimales. Il a rédigé un livre blanc qui propose trois actions simples et peu coûteuses :

- Doter chaque commune d'une rampe d'accès amovible et mise à disposition par la mairie en cas de besoin par pour les événements associatifs.
- Installation d'une sonnette accessible aux personnes handicapées devant

les établissements publics lorsque l'accessibilité ne peut être assurée ou tout simplement pour demander le déploiement de la rampe amovible.

- Création d'un autocollant qui informera sur le niveau (A/B/C) des efforts entrepris par la municipalité. Ce serait une démarche d'auto-évaluation par les élus. « J'ai confiance dans leur objectivité. Il en va de leur crédibilité » souligne Yann Jondot qui propose de l'apposer sur le panneau d'entrée de la commune.

« L'autocollant c'est pas cher, une sonnette coûte 50 euros et une rampe 600 euros. Une petite commune peut donc s'équiper à minima pour 800 euros ».

Il a été entendu et le Morbihan sera pilote. Le CD 56 a budgété 200 000€ pour aider les communes de moins de 10 000 habitants à s'équiper. L'AMF 56 distribuera les autocollants et une charte d'engagement à toutes les communes. Son espoir est que cette démarche devienne très vite nationale.

➤ Accessibilité & Attractivité

La municipalité travaille aussi avec les services du patrimoine pour installer près de la chapelle des bornes bluetooth qui donneront accès à de l'information sur cet édifice. Le coût est de 35€ par borne (2 ans de durée de vie). Ces outils rendront possible à tous la découverte du patrimoine naturel et bâti.

Yann Jondot est persuadé que l'accessibilité est source de dynamisme et d'attractivité pour toute collectivité et particulièrement pour les petites communes rurales. Au-delà de faciliter le quotidien des habitants concernés et le bien-vivre ensemble, cela leur donne une image positive et dynamique susceptible d'attirer de nouveaux habitants ou des visiteurs. ■



Démonstration de l'utilisation de la rampe amovible à l'église

CONTACT :

Yann Jondot, maire / 02 97 51 25 54 / langoelan.mairie@wanadoo.fr

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :

